



UNIL | Université de Lausanne
FDCA - Ecole de Droit
Direction
bâtiment Internef bureau NEF-219
CH-1015 Lausanne

Formulaire de validation du Mémoire de la Maîtrise universitaire en Droit

Nom étudiant	Prénom étudiant	Titre du travail	Enseignant responsable	Expert	Note (15 crédits)

- « non validé » (si note inférieure à 4.00)

Date de la soutenance :

Enseignant responsable

Expert

Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique



Tél.+41 21 692 27 61 | Fax.+41 21 692 27 45

Le mémoire est-il proposé pour une publication sur le site de l'Ecole de Droit ? Oui • Non •

Les mémoires ayant reçu **la note de 6.0** peuvent être proposés par l'enseignant responsable, avec l'accord préalable de l'étudiant·e, pour une publication sur le site de l'Ecole de Droit. A titre exceptionnel, un mémoire ayant obtenu la note de 5.75 peut également être soumis aux fins de publication.

Le mémoire est-il proposé pour un prix ? Oui • Non •

Un mémoire publié sur le site peut se voir attribuer un prix. Plusieurs prix peuvent être attribués aux mémoires chaque année académique.

Lorsque le directeur de mémoire souhaite proposer un mémoire à la publication, il transmet à la Direction de l'Ecole une copie du mémoire, accompagnée d'une brève lettre ou d'un e-mail (direction.droit@unil.ch) attestant de l'excellence matérielle et formelle du travail (si le mémoire a obtenu une note de 5.75, la lettre indiquera pour quelle raison il doit être publié).

La Direction de l'Ecole se réserve le droit de renoncer à une publication lorsque les conditions d'excellence ne sont à l'évidence pas réunies et en informe le directeur de mémoire.